

RAPPORT UNIQUE

- OBJET : - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME
DEPARTEMENTAL D'APPUI AUX POLITIQUES LOCALES DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE SECURITE AUPRES
DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DES
HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DU FOND INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

EXPOSE

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine, partenaire du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville de COLOMBES, est susceptible d'apporter un soutien financier aux projets municipaux et actions initiées en la matière, notamment dans le cadre du Programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance et de sécurité ;

Conformément à l'article 5 de la loi n°2007-297 relative à la prévention de la délinquance instituant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et la circulaire d'orientations du 23 janvier 2009 du Secrétaire Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) définissant les actions prioritairement soutenues, la Ville de Colombes souhaite présenter les projets suivants :

« **Mission d'audit du système de vidéo protection urbaine** », cette étude quantitative et qualitative du système portera sur l'aspect opérationnel, technique, juridique et financier de l'actuel système de vidéo protection urbaine ;

« **Acquisition d'un logiciel CLSPD et observatoire de la sécurité** », cet outil de gestion et de suivi des actions menées dans le cadre de la prévention et de la sécurité, permettra de mutualiser les moyens des différents partenaires, notamment institutionnels et associatifs;

Par ailleurs, la Préfecture des Hauts-de-Seine, partenaire du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville de COLOMBES, est susceptible d'apporter un soutien financier aux projets municipaux et actions initiées en la matière, notamment dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD);

Conformément à l'article 5 de la loi n°2007-297 relative à la prévention de la délinquance instituant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et la circulaire d'orientations du 23 janvier 2009 du Secrétaire Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) définissant les actions prioritairement soutenues, la Ville de Colombes souhaite présenter cinq projets au financement FIPD 2009 :

« **Première mobilisation vers l'insertion** », présenté par le Club de Prévention des quatre Chemins en partenariat avec l'ESC Boxing Club de Colombes. L'objectif de cette action est de rompre la spirale de la désocialisation pour les 12 jeunes et 16 à 25 ans, éloignés de tous dispositifs d'insertion, sans activité ni projet d'insertion, repérés comme étant en risque de marginalisation (incivilités, parcours chaotiques, problèmes judiciaires) ;

« **Atelier scolaire à la PJJ** », cette action portée par la Ville de Colombes en 2008 est présentée en 2009 par la Maison des adolescents en partenariat avec le CAE de la Garenne-Colombes. L'objectif de cette action est de permettre à 30 jeunes du nord des Hauts-de-Seine, sous main de justice, âgés de 12 à 17 ans, de bénéficier d'un accompagnement scolaire individualisé, dans les locaux du CAE de la Garenne-Colombes et en étroite collaboration avec les psychologues et éducateurs en charge de leur parcours d'insertion ;

« **Coordination locale de lutte contre les violences conjugales** », présenté par la Ville de Colombes. L'objectif de cette action doit permettre la coordination des acteurs pour la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse d'information, de prévention et d'aide aux victimes notamment de violences conjugales ;

« **Audit et mise aux normes du système de vidéo protection 2009 de la Ville de Colombes** », diagnostic, évaluation et remise aux normes de l'installation vidéo et du centre superviseur urbain ;

« **Acquisition d'un logiciel CLSPD et observatoire de la sécurité** », cet outil de gestion et de suivi des actions menées dans le cadre de la prévention et de la sécurité, permettra de mutualiser les moyens des différents partenaires, notamment institutionnels et associatifs;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine, afin de participer au financement des projets liés au Contrat Local de Sécurité et au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLS-CLSPD).